

Conseil de Hameau de Saint Nizier d'Uriage

Compte rendu de la réunion du 21 mars 2022

Lieu : Chapelle de Saint Nizier

Les participants demandent à ce que les futures réunions soient convoquées à 20h30.

Lecture est donnée par Bernard CUNY de ses échanges avec la Mairie et les Elues dans le cadre de sa relance pour avoir une réponse aux 3 sujets de la réunion précédente. L'ensemble des présents sont unanimes pour déplorer le peu de considération dont les Conseils bénéficient, certains faisant remarquer que les chiffres du trafic routier nous seront communiqués par la Direction Technique, « après prise de décision » ? A quoi sert-on ?

Ensuite, Bernard CUNY rappelle l'ordre du jour, à savoir le trafic des routes de Champ Ruti et Venon ainsi que l'aménagement de la placette du hameau.

Yves CHOUANARD propose d'organiser les débats selon 3 axes : -1/ La «transhumance journalière», 2/ les artisans et véhicules utilitaires, 3/ les GPS.

1/ «*la transhumance journalière*» qui avait été mesurée à 700 véhicules descendants et 500 montants, a sûrement progressée. L'ensemble du Conseil est d'accord pour l'accepter car nous vivons dans la même Commune.

2/ *Les artisans* et véhicules utilitaires : constat est fait que les portiques mis en place ne sont pas dissuasifs et que dès qu'ils sont réparés, ils sont vandalisés. Pour rappel, il avait été demandé par le passé à ce que des caméras infra-rouges soient momentanément mises en place pour identifier les responsables de ces détériorations. Il semblerait que la Commune n'ait pas donné suite.

Les habitants présents tiennent à ce que les portiques soient conservés, **qu'ils soient plus dissuasifs** et que soit proscrit l'aluminium et les chaînes en plastique. Il faut faire appel à une société spécialisée telle que la dernière qui a équipé le « Bois Français » à Domène (voir avec la Mairie de Grenoble).

3/ *Les GPS* : après discussion, l'unanimité des présents est obtenue sur A/ la pose, aux extrémités de la route de Champ Ruti, de **gros panneaux** « sens interdit sauf riverains », (comme au Chemin des Aveux) la notion de riverain étant étendue à l'ensemble des habitants de la Commune. Cette solution impliquera des contrôles aléatoires de la Police Municipale, les jours de départs en vacances, les samedis et dimanches matin.

B/ En plus des panneaux « sens interdit », il est demandé un panneau de grande dimension (ex : h=1.50/ l= 2m ) situé, en hauteur, perpendiculairement à la route, et ce, à la montée, sur la Départementale bien avant le carrefour. Sur ce panneau figurera la départementale avec la direction Chamrousse et celle de Champ Ruti avec le panneau « sens interdit ». Un panneau similaire devra être mis sur la départementale, à la descente, avant le carrefour d'Alleverd, indiquant Grenoble et Alleverd et un panneau, aux dimensions plus réduites devra se trouver sur la départementale à l'entrée de Saint Nizier, indiquant une croix avec Alleverd et le « sens interdit » pour Champ Ruti.

Une telle installation devrait rapidement déréférencer la route Champ Ruti des logiciels GPS.

Ce type de décision ne solutionne en rien l'augmentation du trafic que connaît notre Commune. Il faut qu'un plan global soit réfléchi, et envisager la création d'une déviation sur Chamrousse, partant du Sonnant (la boîte de nuit) pour arriver à la sortie de Saint Martin au carrefour

Chamrousse/Allevard, ne semble pas être dans l'air du temps, non seulement en raison du coût et du délai de réalisation, mais également car l'objectif est de réduire le trafic et non de le faciliter : l'option a donc été prise de réfléchir à ce qui permettrait de réduire le trafic...

Tous les habitants de la Commune étant concernés, il est proposé à la Municipalité, une réunion inter-hameaux ayant pour thème : « Plan global de déplacement des habitants de la Commune »

En attendant, les participants échangent leur expérience :

- 2 roues : la « sécurisation de la route entre Le Rossin et Saint Nizier n'a pas du tout été dans le sens de la sécurisation pour les 2 roues, notamment aux ralentisseurs, qu'un vélo met du temps à traverser. Qui a la priorité ? Outre que la présence de piquet rend le passage plus dangereux ! (notamment à la montée, au Rossin – supprimer le poteau!). Il pourrait être testé, sur cette portion, une peinture bleue, au sol, délimitant, à la montée, comme à la descente, la piste vélo. Certaines routes, par exemple en Bretagne sont équipées comme cela, c'est à dire une « mono-voie centrale » et deux pistes cyclables clairement délimitées de part et d'autre. Quand deux voitures se croisent, elles sont obligées d'empiéter chacune sur la piste cyclable de leurs côtés respectifs, pour revenir ensuite au centre, mais ceci renforce nettement la priorité donnée aux vélos et donc leur sécurisation.
- Navette : les utilisateurs de la ligne 23 qui passe à Uriage la trouve très pratique et des navettes à heures fixes pourraient être envisagées entre Pinet et/ou la SPA ou Uriage.
- Co-voiturage : Pour les présents, il manque des parkings pour que cette solution se développe. Certains voudraient voir la placette aménagée en ce sens, d'autre tiennent aux zones de gazon. Pour mémoire, la Mairie s'était engagée à nous proposer différents aménagements ? Une des participantes nous a informés de la création d'une application de co-voiturage spécifique à la commune ou plus précisément au trajet commune / aggro : pourrait-on en savoir un peu plus ?
- Indépendamment de la fonction parking co-voiturage, il est à noter que cette placette sert également de parking temporaire aux heures de dépose ou récupération des collégiens/étudiants aux différents bus : il serait quand utile que cette placette soit mieux aménagée, au minimum supprimer la bordure béton qui rend dangereux le parking dans la section herbeuse perpendiculairement à l'axe de la route de Venon, même si un parking goudronné n'est pas souhaité.
- Le parking de La Chapelle : la logique sécuritaire voudrait que soit supprimées les poubelles, la majorité des présents trouvant que les solutions de remplacement de ces containers sont nombreuses. Ceux qui déposent, comme le camion qui les vide, se garent au milieu de la route. Quid de la responsabilité de la Commune en cas d'accident ?

2 problèmes de sécurité sont posés par des participants :

- A la jonction de Champ Ruti et de la départementale, ceux qui veulent tourner à gauche pour remonter sur Uriage, ont la visibilité à droite bouchée par le panneau SPA.
- On avait plusieurs fois signalé l'étroitesse du trottoir entre la Chapelle et le carrefour (difficilement utilisable avec une poussette). Ce sujet n'a jamais eu de réponse de la part de la Mairie.

La réunion est levée à 21 h 45

Aucune date n'a été arrêtée, l'intérêt de la prochaine réunion dépendant des réponses de la Mairie.